



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BETELGEUSE

Action (Capitalisation et/ou Distribution) FR0000298721

Cette SICAV est gérée par Cybèle Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM, est une société d'investissement à capital variable. L'objectif de gestion de l'OPCVM est de sélectionner des valeurs de la zone Euro que la société de gestion juge capables de distribuer des dividendes élevés, pérennes et potentiellement en croissance sans contrainte liée à un indice, tout en cherchant à réduire la volatilité du portefeuille, de manière à ce que celle-ci soit inférieure à l'indice de référence EURO STOXX, sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

L'OPCVM est géré activement. L'indice EURO STOXX, calculé dividendes réinvestis est utilisé a posteriori, et à titre informatif, comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La distribution de dividendes est susceptible de constituer une composante récurrente et de représenter une part significative de la rémunération d'un placement boursier. La gestion privilégiera dès lors l'exposition aux valeurs se distinguant par leur capacité à maintenir, selon son analyse, un dividende élevé afin d'offrir une performance mettant l'accent sur le rendement et sa croissance potentielle.

L'OPCVM s'appuie sur l'interaction entre l'expérience des gérants et une sélection d'analyse sell side ainsi que des méthodes quantitatives grâce à des filtres de sélection de valeurs.

Trois étapes essentielles guident le processus :

- La sélection de valeurs "haut dividende"
- L'analyse fondamentale, reposant sur la conviction des gérants
- La construction de portefeuille visant à élaborer, à partir des titres sélectionnés, un portefeuille de volatilité inférieure à celle des actions de la zone euro.

Le portefeuille est exposé entre 60% et 100% de l'actif net en actions des pays de la zone euro. La sélection des titres s'effectuera au sein des grandes capitalisations. L'exposition aux actions hors zone euro (Suisse et Grande-Bretagne) sera limitée à 20% de l'actif net.

L'exposition globale au risque de change pourra aller jusqu'à 40% de l'actif net de l'OPCVM.

L'investissement dans des actions de moyennes et petites capitalisations sera au maximum de 30% de l'actif net. L'OPCVM est investi jusqu'à 30%

de titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types négociés sur un marché réglementé ou organisé (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance à court et moyen terme) dont éventuellement 10% maximum en obligations convertibles, et de toutes durées.

La gestion se réserve la possibilité d'investir, en cas d'opportunité de marché, dans des titres non notés ou dont la notation est susceptible de s'améliorer y compris High Yield (titres à haut potentiel de rendement à caractère spéculatif) selon l'analyse de la société de gestion sans toutefois dépasser 10% de l'actif net. La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation et repose aussi sur une analyse interne. La société de gestion pouvant décider de vendre ou de conserver des titres.

L'exposition aux marchés de taux, dont les marchés monétaires, sera établie dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 9.

L'OPCVM peut investir dans la limite de 10% de l'actif net en actions d'OPCVM / FIA. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme, sur les actions, taux, change et indices, sans recherche de surexposition, à des fins d'exposition et/ou de couverture. Il pourra également avoir recours dans la limite de 40% à des titres intégrant des dérivés dans un but d'optimisation de la couverture et/ou de dynamisation du portefeuille.

Les ordres de souscriptions et de rachats, exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative publiée, sont centralisés, au plus tard à 12h30 (heure de Paris). Les règlements par CACEIS Bank intervenant le jour suivant le jour de calcul de la valeur liquidative.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Le résultat net : capitalisation et/ou distribution annuelle.

Les plus-values réalisées : capitalisation et/ou distribution annuelle éventuelle.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète le risque de son allocation majoritairement exposée aux marchés actions et de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : L'OPCVM, investissant en obligations, titres du marché monétaire ou autres titres de créance, court le risque que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un tel événement dépend de la qualité de l'émetteur. Le risque de défaut est habituellement plus élevé pour des titres à caractère spéculatif.

Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La survenance de ce risque pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

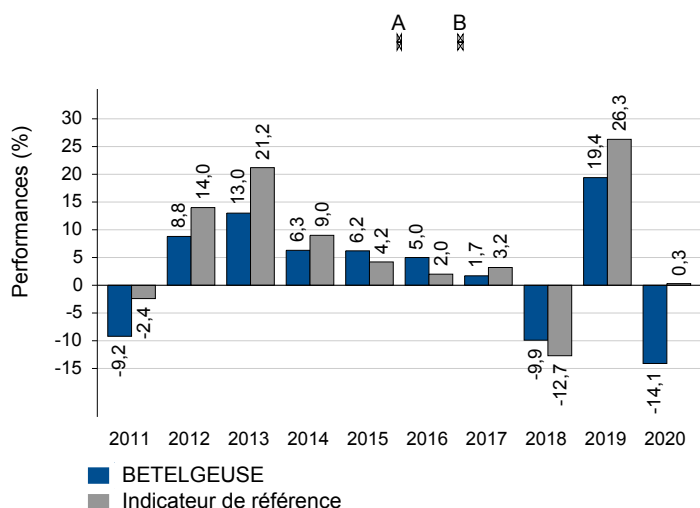
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,40%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
10,00 % (**) TTC maximum de la différence si elle est positive entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence EURO STOXX avec High Water Mark (une commission de surperformance peut s'appliquer en cas de performance négative). (**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/09/2020 et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais de gestion variables ne sont pas plafonnés par rapport à l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du Fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables), 1ère période de référence : 21/07/2017 au 30/09/2018.	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30 septembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter à la rubrique « frais et commission » du prospectus, disponible auprès de la Société de Gestion.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM. La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Date de création de l'OPCVM : 30 mars 1994

Date de création de la part : 11 mars 1994

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : EURO STOXX.

A : Changement de dénomination de la société de gestion : Cybèle Asset Management à compter du 08/03/2016 (anciennement THIRIET GESTION).

B : Modification de la stratégie d'investissement et changement d'indicateur de référence : EURO STOXX à compter du 21/07/2017 (anciennement 30% STOXX EUROPE 600 + 70% Euro MTS 3-5 ans).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Cybèle Asset Management, 37 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS.

Cet OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de Cybèle Asset Management, 37 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Plus d'information sur le site Internet de Cybèle Asset Management : <https://www.cybele-am.com/>.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de Cybèle Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion Cybèle Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 septembre 2021.